



Madame la Directrice académique,

Un accès à la hors-classe pour toutes et tous les professeurs d'école : c'est la promesse inscrite à l'agenda ministériel suite au protocole d'accord PPCR. Pourtant, et alors que les opérations d'accès à cette hors classe sous leurs nouvelles modalités sont lancées, de nombreuses questions d'importance restent en suspens.

Conformément au principe du déroulement d'une carrière complète sur au moins deux grades les institutrices et instituteurs retraitables intégrés dans le corps des PE doivent pouvoir accéder à la hors-classe. Ces personnels ayant déjà été impactés en terme de reclassement salarial et de promotion par la création du corps des PE, il nous semble impératif qu'ils puissent accéder le plus rapidement possible à la hors-classe avant de terminer leur carrière. Nous vous demandons donc de prendre en compte, pour départager les barèmes, l'ancienneté générale de services plutôt que l'ancienneté dans le corps des PE. Cette disposition éviterait de désavantager fortement les anciens instituteurs et faciliterait l'accès des retraitables à la hors classe.

Les avis des IEN sur lesquels se base l'appréciation finale ne répond pas à l'exigence d'objectivité qui devrait prévaloir dans le déroulement de carrière des personnels. Les enseignants ont besoin d'être tous reconnus pour travailler efficacement et non pas mis en concurrence pour accéder à la hors classe. La diversité d'avis engendre chez nos collègues de profonds sentiments d'injustice. De plus ils ne sont accompagnés d'aucune explication. Comment expliquer en effet que deux collègues au même échelon et ayant une note d'inspection identique puissent avoir deux avis différents ?

De surcroît ces avis ont un caractère pérenne puisqu'ils resteront identiques pour les campagnes suivantes. Cela fige l'appréciation portée sur les enseignants et ne peut que conduire à une forte incompréhension, voire à une démotivation ! ...

Pour le SNUipp-FSU ces appréciations doivent pouvoir évoluer les années suivantes, c'est ce que nous exigerons de nouveau au ministère au moment où le projet de circulaire organisant la campagne 2019 sera discuté.

Les promotions doivent prendre en compte l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Pour le SNUipp-FSU il s'agit bien de tendre vers un accès à la hors-classe qui respecte la proportion des hommes et des femmes dans le corps des PE.

Merci pour votre attention.

Les délégués du personnel SNUipp-FSU 11